

Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
MRC Maskinongé

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par la soussignée, Maryse Allard, Greffière-Trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le conseil municipal de cette municipalité a adopté lors de sa séance extraordinaire du conseil tenue le 25^{ième} jour du mois de mars, deux mille vingt-quatre (2024-03-25), les règlements suivants :

- **Règlement numéro 470-2024: « Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts »;**
- **Règlement numéro 471-2024: « Règlement décrétant une dépense de 2 236 904 \$ et un emprunt de 2 236 904 \$ pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc et d'égout d'un tronçon de la rue Notre-Dame ».**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements ou en obtenir une copie à nos bureaux au 101 rue Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts durant les heures normales de bureau ou vous référer au site Internet de la municipalité, soit : www.saint-alexis-des-monts.ca.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts.
Ce 26^{ième} jour du mois de mars 2024 (2024-03-26)


Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le **26^{ième} jour du mois de mars 2024 (2024-03-26)**.

Signé : 
Maryse Allard
Greffière-trésorière